



MODALITÉS DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2025

**Les inscriptions scolaires devront désormais s'effectuer
en mairie.**

Pour la promotion d'enfants qui doit effectuer sa **première rentrée** en septembre 2025 (en petite section de maternelle ou en CP), les inscriptions auront lieu **exclusivement les matins de la semaine 15, soit du 7 au 11 avril 2025.**

Vous devrez fournir :

- Un justificatif d'identité de l'enfant (carte d'identité, passeport, livret de famille)
- Un justificatif de l'identité des personnes responsables de l'enfant (carte d'identité, passeport, livret de famille)
- Un justificatif de domicile récent
- Le carnet de santé de l'enfant avec les vaccins à jour
- Le cas échéant certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école

Le certificat d'inscription scolaire qui vous sera alors délivré devra être présenté à la directrice de l'école, auprès de qui vous devrez prendre rendez-vous pour l'admission de votre enfant :

- Ecole maternelle : **uniquement le mercredi 16 avril matin ou le vendredi 18 avril**
(04 73 79 14 22 - ecole-mat.perignat-les-sarlieve.63@ac-clermont.fr)
- Ecole élémentaire :
(04 73 79 12 67 - ecole-elem.perignat-les-sarlieve.63@ac-clermont.fr)

A cette occasion, vous devrez à fournir :

- Un justificatif d'identité de l'enfant (carte d'identité, passeport, livret de famille)
- Un justificatif de l'identité des personnes responsables de l'enfant (carte d'identité, passeport, livret de famille)
- Un justificatif de domicile récent
- Le carnet de santé de l'enfant avec les vaccins à jour
- Le cas échéant certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école

Pour les **nouveaux élèves** arrivant au fil de l'année scolaire :

- Les inscriptions se feront **en mairie les matins exclusivement, du mardi au vendredi.**
- Les admissions se feront sur rendez-vous auprès de la directrice de l'école concernée.
- Les justificatifs à fournir sont les mêmes